M. Jules Grévy, par la constance dans ses opi s Grévy, par fidélité aux principes ucuar. A prelé le républicain sans tache et sans se et tire convie tous les républicains à se our de lui et à joindre leurs efforts aux dra indestructibles les institutions de me

Maintenant, chers et honorables collègues, met » Maintenant, chers et honorables collègues, mettons-nous courageusement à l'euvre, donnons un
un plein essor à la puissance réformatrice qu'une
nouvelle Assemblée possede à son origine. N'éparpillons pas nos travaux, sachons les concentrer dans
chaque session sur l'élaboration de deux ou trois lois,
les plus utiles au relevement du travail national et de
nos finances et à une juste répartition de l'impôt.
D'unnons surtoutaux affaires du pays le pass sur la
politique, elles sont le terrain sur lequel tous les partis peuvent lo mieux s'entendre.

» de termine, Messieurs, dont la consolante certitude que la Chambre de l'Sséremplira dignement tous
ses devoirs. « (visapplaudissements).

LES BUREAUX

M. le président donne lecture d'une lettre par quelle M. Bénazet décline toute candidature pour 1: renonvellement du bureau.

reionventement du bureau. Il est procédé au tirage au sort des bureaux. L'ordre dujour appelle le scrutin pour l'élection du résident de la Chambre. Le scrutin pour l'élection du président est clos à h. 30

Le scrutin pour recever dans ce scrutin, M. Biza-relli demande que l'élection des vice-présidents ait lieu par appel nominal et que les noms des votants soient insères à l'Officiel.

La Chambre adopte cette proposition. Voici le résultat du scrutin pour l'élection du pré-

Votants. 298
Blancs ou nuls. 33

Le scrutin pour l'élection des secrétaires est clos à

La Chambre décide de procéder immédiatement au

scrutin pour l'élection des questeurs.
Scrutin pour les vice-présidents. Votants 380, bulletins blancs 16.—MM.de la Forge, 295.—Lefebvre 218.
—Buyat 222.—Casimir Périer 197.—Les quatre députés sont proclamés vice-présidents. Viennent ensuite l'amiral de Dompierre d'Hornoy 108. — Frédéric Passy, 88. — Mézières 50.

Scrutin pour les secretaires: Votants 313 — MM. Bovier Lapierre 219 voix.—Du-tailly, 222. — Brousse, 212. — Etienne, 215.—Ghiessé 220, — Compayré, 215. — de Lamarzelle, 178. — Ar-

Scrutin pour les questeurs : Votants : 308. — Madier de Montjau, 179. — Mar-gaine, 185. — Nadaud, 149. MM. Madier de Montjau et Margaine sont procla-més mestier.

nés questeurs. La nomination du troisième questeur est renvoyée la troisième séance qui est fixée à jeudi 3 heures, La séance est levée.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du 12 janvier 1886.

Présidence de M. CARNOT, doyen d'âge La séance est ouverte à 2 houres 174.

M. le Président déclare ouverte la session de 1886. Il invite les six plus jeunes sénateurs à prendre place au bureau comme secrétaires. MM. Isaac. Georges Martin, Pradal, Morellet, de Verninac, Garrigat prennent place au bureau.

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. le Président déclare le bureau constitué. Il prononce le discours suivant :

» Messieurs les senateurs et chers collegues » Au moment d'entreprendre une nouvelle sé "Au moment d'entreprendre une nouvelle série de travaux, permettez-moi de jeter un coup d'eoil très rapide sur ceux qui ont occupé votre dernière session. Notre constitution républicaine a créé dans le Sénat un milieu où les émotions politiques pénétrent généralement, après avoir perdu quelque chose de leur première effervescence; les influences extérieures ne pesent guère sur ses débats.

"Ce calme et cette indépendance vous ont permis de donner tous vos soins à des questions qui intéressent la fortune publique et au perfectionnement de plusieurs lois importantes. Le renouvellement de la Chambre des députés en 1885 vous imposait l'obligation de voter deux budgets dans le cours de la même année.

Cédant aux voeux de l'agriculture en soufir; yous avez tenté de la protèger par un relevement de tarifs douaniers. En donnant la liberté au taux de l'in térêt commercial vous avez entendu faciliter les tran sactions sans affaiblir la condamnation morale qu

ous avez modifié le livre Il du Code de commerc

et réglé les marchés à terme. « En même temps que vous déterminiez la reléga-tion des récidivistes, vous avez cherché des moyer

"En meme temps que vous determinez la relegation des récidivistes, vous avez cherché des moyens
préservatifs pour combattre la récidive. Vous avez
décidé, et nous espérons que la Chambre des députés
décideracomme vous, que les exécutions capitales cesseront d'étre un spectacle offert au public,

"Vous avez réglementé la procédure du divorce et
vous avez donné aux ouvriers mineurs des délégues
choisis dans leur sein pour veiller sur les causes des
accidents qui les menacent. Ces deux derniers projets de loi attendent un vote contirmatif de la Chambre des députés. Ennn vous avez approuvé les traités
conclus avec l'Annam, le Cambodge, la Chine et la
Birmanie, ainsi qu'un acte de la conférence de Berlin,
relatif au Congo. Vous avez autorisé le Président de
la République à ratifier la Convention monétaire arrétée entre la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique
et la Gréce, mesure depuis longtemps attendue et
discutée à fond par les représentants de ces Etats,

"Des voix nombreuses s'étéent élevées en faveur
du serutin de liste, réclamant une nouvelle épreuve
de ce mode électoral ; le Sénat n'a pas cru devoir
faire obstacle à ce qui semblait un courant d'opinion,

stacle à ce qui semblait un co

aire obstacle a ce qui seminiat un courant d'opinion,

"Une question non moins grave, mais d'ordre
différent, préoccupait la pensée publique: fallait-il
remoncer à la grande action engagée par la France
dans l'Extrème-Orient, ou consentir des sacrifices
nouveaux pour s'assurer les avantages acquis par nos armées ? Ce débat introduit dans la presse, dans les réunions électorales et dans le Parlement, agitait et partageait les esprits. Le jugement du Sénat allait

» Eclairé par les lumières que la polémique avait » Eclairé par les lumières que la polémique avait répandues, ayant pu comparer les appréciations diverses et consulter les documents, libre de tout engagement, et à l'abri de toute influence, le Sénat s'est déterminé avec une fermeté prompte et réfichile; il n'a pas voulu qu'après avoir dépeusé tant de sang et tant d'argent, le prestige de notre pays fut diminué et son drapeau taché, que des populations entières fassent victimes de leur conflance dans notre protection. Enfin, il a désiré qu'une vaste carrière fût ouverte ànotre commerce.

» C'était une question d'humanite! c'était une question d'homeur! c'était une question d'intèrêt national! (Vive approbation sur un grand nombre de banes.)

national! (Vive approbation sur un grand nombre de banes.)

Vous en êtes demeurés convaincus, et nos soldats, à l'autre bout du monde, ont du entendre cette parold énenouragement inspirée par un esprit politique à votre patriotisme :« Ce n'est pas pour une vaine gloire que vous venez de combattre, vous avez fait une ceuvre utile à la France, la France vous en sera reconnaissante.» (Applaudissements à gauche et au centre.)

Quant à moi, si j'ai bien compris votre sentiment, mes chers collègues, je me féliciterai au déclin de l'age d'en avoir été d'interprête. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

"La session qui commence sera laborieuse et fruetueuse. Parmi les nombreux objets qui vont susciter

ueuse. Parmi les nombreux objets qui vont susciter os délibérations, je citerai seulement : les lois sur Yenseignement secondaire, sur l'organisation de l'en-seignement primaire et sur le projet de M. Bathie, sur la naturalisation, qui ent donné lieu à des rap-

orts très développes. » Il y a encore la loi sur les sociétés de secours nutuels, la loi de 1838 sur les aliénés, l'aliénation des diamants de la couronne, la proposition de M.Bar-doux sur les fraudes en matière artistique. Il est fort désirable que des décisions solent prises sur ces pro-fets dans le cours de la session.

» Le vote du Sénat sur les affaires du Tonkin et de ement est tracée. C'est à lui de pr la France n'a voulu employer sa force qu'au profit de la paix; c'est à lui, par une bonne organisation des rotectorats et par des conventions avantage l'établir la sécurité du terrain où il appelle

d'établir la sécurité du terrain où il appelle notre commerce.

Notre commerce a besoin de cela pour triomphe de sa timidité et pour ne pas se laisser arracher par l'étranger, qui l'observe et qui déjà le devance, une conquête obtenue au prix de grands sacrifices.

Si les nations qui souffrent de la même pléthore industrielle, qui éprouvent le même besoia d'expansion, au lieu de se jalouser mutuellement, continuaient leurs efforts dans un sentiment de solidarité, quel profit pour chacune d'elles et quel bienfait pour la civilisation !

L'inc entente est-elle moins difficile entre les partis politiques qu'entre les nations ? Osons l'espèrer en voyant s'elargir le cerele du personnel gouvernemental.

» Que demande aujourd'hui la France ? une si

» Que demande aujourd'hui la France ? une stabilité qui inspire au travail assez de conflance pour s'engager sans inquiétude du lendemain.

» Les intérèts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, les progrès de l'éducation publique, l'organisation de nos forces militaires, n'est-ce pas un champ où peuvent labourer en commun tous ceux qu'anime le patriotisme? Marchons-y résolument, mes chers collègues, d'accord avec l'homme sage à qui la France vient de confèrer une seconde fois sa direction politique. (Applaudissements à gauche et au centre.) MORT D'UN SENATEUR

M. le Président annonce la mort de M. Gilbert Boucher, sénateur de Seine-et-Oise, et se fait l'inter-prète des regrets du Sénat.

LES BUREAUX Il est procédé au tirage au sort des bureaux. M. le Président : Quand le Sénat veut-il procéder l'élection de son bureaux définitif?

M. Lenoël demande que l'élection ait lieu demair

Voix à droite : Aujourd'hui! Aujourd'hui!

Voix à droute: Aujona.
Voix à gauche: Jeudi!

M. Emile Labiche. — Nous ne sommes pas er ombre pour procéder à l'élection du bureau; quandemain, la fixation de ce jour surprendrait nos colègues absents, car il est de tradition de réserver le discontinue de commissions. bsents, car il est de tradition uc bsents, car il est de tradition uc li aux travaux des commissions. Tene demande donc que l'élection soit fixée à

Le Sénat consulté décide que l'élection des mem bres du bureau définitif aura lieu jeudi à une heure. Le scrutin pour l'élection du président sera ouvert à une heure et fermé à deux heures. La séance est levée à trois heures moins vingt mi-

Physionomie de la séance de la Chambre DE MARDI

Paris, 12 janvier. — A la Chambre, dans les intervalles des scrutins pour la nomination des membres du bureau, on annoncait de la part du ministre de la guerre : l' qu'il était inexact que ministre de la guerre: 1 qu'il était inexact que le genéral Boulanger eut ordonné une enquete sur l'attitude du colonel Herbinger, à Lang-Son, enquête ouverte devant le 10e corps d'armée et sous la présidence du général Lewal; 2 qu'il était inexact que le général de Courey dutêtre l'objet d'un ordre spécial de rappel par ce motif que nos forces au Tonkin, devant être réduites à une seule division, le commandement de cette division serait laissé à un général sous ses ordres par le commandant en chef de notre, corps expéditionnaire qui reviendrait en France sans avoir besoin d'y être

autrement rappelé. D'autre part, le bruit répandu que M. Paul Bert avait accepté le poste de résident à Hué, était très commente sur tous les bancs de la Chambre.

Vous verrez, par le compte-rendu, que les deux présidents d'âge, au Sénat et la Chambre, MM. Carnot, père, et Blanc (de la Savoie) ont prononcé des discours d'une certaine étendue, et dont la banalité n'a pas besoin d'être autrement sou-Le Senat, après l'allocution de son président.

s'est ajourné à après-demain ieudi pour la nomi-nation de son bureau définitif.

A la Chambre, le serutin pour l'élection du pré-sident n'a pas été clos avant 8 heures 30, et la

droite s'étant abstenue dans ce scrutin, M. Floquet a été nommé président par 243 voix sur 298 M. Bizarelli a demandé que l'élection des viceprésidents eut lieu par appel nominal et que les

noms des votants fussent inscrits à l'Officiel. La

Chambre a adopté cette proposition.
Les gauches paraissaient, du reste, visiblement surexifées pendant toas les seruitins d'aujourd'hui, autant peut-être par les divisions qui se produisaient à l'occasion de la question de l'ajournement de la Chambre, qui n'a rien à son ordre du jour, que par suite de l'abstention de la droite.

que par suite de l'abstention de la droite. Le projet prêté à M. Roche, de saisir la Cham-bre d'une proposition tendant à donner à l'Etat le monopole, sinon de la fabrication, mais de la vente des alcools, était débattu cette après-midi, dans

des aicoois, était debattu cette apres-mitt, dans tous les groupes, au Palais Bourbon. Repoussé par les radicaux et par les partisans de la liberté commerciale, approuvé par tous ceux qui se préoccupent avant tout de la nécessité d'équilibrer le budget et de pratiquer la politique de dégrévements, la proposition ne rencontrait l'unanimité que sur un point : c'est que le Trésor y trouverait un revenu annuel d'au moins 300 millions, c'est-à-dire un peu plus que ce que produit le monopole du Taba

DISCOURS DE M. KOLB-BERNARD

On lit dans l'Univers :

« On sait que, par bénésice d'âge, M. Kolb-Ber-nard devait présider aujourd'hui la séance du Senat Empeche au dernier moment par la maladie, M. Kolb-Bernard nous fait communiquer le texte du discours qu'en état de santé eut voulu prononcer le veritable sénateur.

Après un éloge aux braves soldats qui sont

morts ou qui luttent au loin pour la France, après l'expression des regrets à l'adresse des sénateurs de la droite morts ou non réélus, après avoir éloquemment revendiqué les droits de la vérité ntégrale contre la négation intégrale, et flétri toutes les entreprises de la Révolution contre les institutions chrétiennes de la France M. Kolb-

Institutions circutennes de la France M. Roib-bernard conclut ainsi:

Il serait digne du Sénat de rendre à une politique de réparation sa place nécessaire.

Le pays nous y convie, Messieurs. Pour qui veut discerner la véritable signification des scrutins d'oc-tobre, le pays vient de faire connaitre, avec une impo-sante autorité, les revendications des consciences blassées.

Sur 8,300,000 votants, 4,000,000 de voix ont dit au

promoteurs de la persécution religieuse : « Nous pro

promoteurs de la persecution rengieuse : « Yous pro-testons, »

Et parmi les électeurs qui, craignant de faire échec à la république, ne se sont pas associés à cette pro-testation, combien n'en est-il pas qui désireraient veir se réaliser la pacification religieuse par le res-pect sincère du droit, des croyances et de la liberté des consciences.

peet sincere du droit, des croyances et de la liberte des consciences,
Cette paclification, vous la désirez aussi, mes chers collègues, je n'en doute pas.
Souffrez donc que je vous adjure d'y coopérer en rattachant, dans le sentiment élevé d'équité qui vous appartient, à la politique honnéte et intelligente qui, au lieu de faire sortir du Concordat un instrument d'oppression et de persécution religieuse, lui conserver son caractère de but historique, en maintenant loyalement à l'Eglise catholique la plenitude des garanties que ce grand acte de justice et, selon son expression même, de concorde sociale a voulu lui assurer.

un'dernier mot, et je finis. La vieille société franun dernier mot, et je finis. La vieille société fran-çaise ne s'effondea, dans le siècle dernier, que parce que Dieu en était sorti ; la société nouvelle ne trou-vera ses assises que lorsque Dieu y sera rentré. Avec Dieu, se sera le relèvement : hors de Dieu, ceserait le précipice et l'abime.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Une grave affaire

Sous ce titre, la Voie Ferrée dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de montrer l'énergique résistance aux privilèges des gran-des Compagies raconte une histoire à peine

Il s'agit d'un procès intenté par M. Coutard, négociant français, à la Compagnie de l'Ouest pour tarifs et remises de faveur, concédés à l'Anglais Richardson. Ces deux négociants en grains sont traités d'une facon toute différente. Le premier, par une sorte de protection ren-versée, est soumis au tarif ordinaire, appliqué à tous nos compatriotes ; le second, grace à sa nationalité étrangère, jouit de toutes les fa-veurs de la Compagnie de l'Onest, dirigée par M. Blount, citoyen britannique. Ce qui est encore plus fort, c'est que ce dernier fait partie du Conseil supérieure de la « Sociéte générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ».

Nul ne s'expliquait les beaux résultats réa-lisés par l'anglais Richardson, lorsque l'année dernière, ta Voie ferrée publia une série de documents concernant les fayeurs réser vées au négociant britannique pour le port de ses grains sur le parcours des lignes de l'Ouest. En apprenant ces faits, nos compatriotes, ses rivaux moins heureux, résolurent de s'adresser aux tribunaux pour récla-mer, non pas un privilège en leur faveur, mais le retour au droit commun pour l'Anglais et des dommages-intérêts auxquels ils avaient droit. Voici ce qui est résulté d'un arrêt intervenu sur la requête d'un de nos compatriotes:

La première chambre de la cour d'appel de Paris vient de condamner à des dommages-intérèts con-sidérables ainsi qu'aux dépens, la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, contre laquelle plaidait rable négoci- en grains du département de la Sarthe, M. Coula d.

Parmi les pièces reproduites, nous en citerons deux qui sont vraiment édifiantes : Anglo- Frenck Transit Company

« Rouen, le ler octobre 1881 « Monsieur Marin, chef de l'exploitation » des chemins de fer de l'Ouest,

Nous avons l'honneur de vous faire pas par l'entremise de l'agence divisionnaire de Rouen, trente lettres de voitures relatives à des robell, front centrs up of the Market and the Market
 son et Cle, à Chaufres, lesquels les ont ensuite
 réexpédiées par Dieppe, afin que vous fassiez
 ramener la taxe aux conditions convenues, » Venillez, etc.

on ramène aussitôt la taxe au prix de faveur ainsi que l'indique la lettre suivante, adressée par le chef de gare de Chartres au directeur de sa ompagnie:

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

» Chartres, le 20 janvier 1882. » J'ai l'honneur de vous informer que nous avons » payé à MM. Richarson et C* la somme de 2,910 fr.85, importance de la détaxe (30 récépissés) objet » du présent. Nous prenons crédit de cette somme » dans notre liquidation du 20 janvier. » Le chef de yare, X ... »

M. Contard. victime de la concurrence déloyale ui lui était faite par le sieur Richardson, de com-licité avec MM. Blount et Marin, prit pour point de départ les lettres que nous avions publiées et se basant sur ces lettres, intenta à la Compagnie se ossant sur ces lettes, intenta a la compagna de l'Ouest, le procès en question dans lequel il a obtenu plein succès. Maintenant qui va payer les dommages-intérêts considérables et les frais con-teux de ce procès et de ceux qui vont suivre? Car les estimations les plus modestes permettent d'évaluer à trois millions au moins le chiffre du préjudice éprouvé par les concurrents de Richard-son disposés à actionner l'administration de l'Ouest. Sera-ce la Compagnie condamnée ? Evidemment

En effet, la Compagnie de l'Ouest, recourant plus que tout autre à la garantie d'interèt, c'est le Trésor, ce sont les contributions qui, en fin de le Trèsor, ce sont les contributions qui, en fin de compte, supportent ces dommages et ces frais. Ainsi, la Compagnie de l'Ouest a favorisé un étran-ger au détriment de nos nationaux ; cet étranger a. de ce chef. réalisé des bénéfices aussi considérable qu'illicites et c'est nous contribuables, qui, grice à la garantie d'intérêt, sommes réduits à endosser les consèquences de la duplicité de l'Ouest; c'est, en somme, dans les caisses de l'Etat que l'Anglais Richardson aura puisé sa fortune ? Nous ne pou-

vons admettre un pareil resultat.

Dans tous les cas, le signataire de ces lignes se propose de soumettre le question à la Commission extra-parlementaire des chemins de fer avec l'espoir qu'elle on fera l'objet d'une interpellation au Parlement.

C'est ainsi que l'on protège nos nationaux contre les étrangers! On peut s'expliquer maintenant le drainage de notre argent, l'an-nulation de notre négoce partout, lorsque l'on voit les Anglais ainsi maîtres de notre marché intérieur, y faisant la loi en maîtres et despotes, jusqu'au jour ou la Justice doit in-tervenir et les condamner.

SITUATION METEOROLOGIQUE. - Paris, 12 janvier Les dépressions signalées hier se sont transportées ver Est, le baromètre est monté rapidement apres leur pas age, il atteint 770 mm² Valentia. Sur le reste de l'Eu

un toutes nos coles, Le freid persiste, il est relativement accentué dans nos égions du Sud et en Halie. Ce matin le thermomètre natiquait — l's à Haparanda,— 10 à Lyon, — 5 à Mar-leille. e à Paris, Rome, 3 à Brest et 11 à Alger. En France, des pluies on des neiges sont toujours proba-les, avec température basse.

A Paris, hier, il est tombé un peu de neige

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

L'école de la rue de Brézin. - Mardi, à 11 heures du matin, les travaux de construction d'urinoirs et de parquets en chêne sur bitume à l'école de la rue Brèzinont été adjugés dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Devis, 4,323 frs. 62. Un seul commissionnaire s'est près enté: M. Dubois-Desrousseaux" Il a offert un raba is de 2 010 et a été déclaré adjudicataire.

Chronique religieuse. - Comme les années précidentes, les Dames patronesses du denier des Ecoles catholiques feront la quête, au profit de Pœuvre,dimanche prochain 17 janvier, en l'Eglise St-Martin, aux trois messes de 9 heures, 10 heu-

Avis aux chasseurs : Ils ne pourront plus se livrer à leurs exploits cynegétiques que pendant une quinzaine de jours. La fermeture de la chasse, en esset, aura lieu le 31 janvier dans le départe-

ncant la nomination des nonveaux professeurs à l'Ecole nationale de musique, nous avons omis de dire que Mme Seynave-Wugh, qui

depuis plus de vingt ans, a professé avec tant de succès un cours de solfège à l'Ecole de musique, continuera comme par le passé à donner ses leçons particulières.

Le « paria » Martinet avait été conduit à Lille mardi, par le train de 5 h. 15, sur l'ordre du parquet. Il a été relaxé le même soir et est revenu aussitôt à Roubaix.

Un certain Joseph Dewasch, tisserand, domiciliè rue du l'ontenoy, s'etant permis d'outrager par paroles un agent, a été appréhendé et dirigé sur la maison d'arrêt de Lille. Celui-ci ne sera pas mis en liberte et il sera condamné, on peut

Méfaits et malfaiteurs. - Un gamin qui romet, c'est Leon D... Il n'a que douze ans et ouit déjà, dans le quartier de la Guinguette qu'il habite, de la réputation d'un mauvais garnement Mardi, il enlevait dans la poche d'une dame J...,
habitant rue Lacroix, un porte-monnate contenant
neuf francs et une paire de boucles d'oreilles. Il a
accompli cet exploit dans la Grande-Rue. Le
précoce voleur a été écroué.

— Un fumeur peu délicat a dérobé à un babitant
de le rue Faurase.

de la rue Pauvrée, M. D... une fort belle pipe valant 17 francs.

- On vient d'arrêter une jeune servante de 17 on vient arreter une jeune servante de 17 ars, Marie F... Cette fille, a sur la probité, des théories tout-à-fait inadmissibles, et le malheur est qu'elle les met en pratique. Ainsi, elle se présentait dernièrement chez Mlle Pieeq, modiste, rue du Bois, et se faisait livrer pour 12 francs de plumes au nom de Mme L... demeurant rue de l'Espérance. Or, Mme L... n'avait jamais chargé Marie F... de pareille commission. Une plainte a été portée, et la peu scrupuleuse servante ira gémir en prison sur les conséquences d'une escro-

La série des attaques nocturnes continue aux alentours du Pont-Rouge! Dans la soirée de di-manche, sur la route de Lannoy, à hauteur du Cheval Blanc, un habitant de Lys.M. Sylvain V..., qui retournait tranqualitement clez lui, a été as-sailli par trois individus qu'il n'a pu reconnaitra. Ces individus l'ont saisi, fouillé, dépouillé de son porte-monnaie. L'approche de quelques passants les a mis en fuite. Ils ont disparu en se sauvant à toutes jambes à travers les champs.

Condamnation. - Dans son audience de mardi, le tribunal correctionnel de Lille, a condamné un roubaisien, Louis Destombes, à un mois de pri-son pour mendicité.

Laneige, tombée assez abondamment pendant quelques jours, n'a pas longtemps reconvert d'un blanc tapis la ville et les environs.

blanc tapis la ville et les envirous.

Depuis lundi, la température s'était sensiblement adoucie, le dégel est survenu rapidement, une pluie torrentielle l'a terminé ce matin, et les malheureux piétons pataugent aujourd'hui à travers de véritables océans de boue. Décidément, on n'entendra pas résonner cette année les mots joyeux: skuting! skating! Il faut dire adieu au patinage, à moins que... nous ne soyons mauvais prophètes.

Croix. — Un commencement d'incendie dont la cause est inconnue, s'est déclaré, ces jours derniers, dans un atelier de l'établissement de MM. Isaac Holden et Cie. Les dégête évalués à 200 francs, sout converts par diverses assurances.

TOURCOING

Enfant perdu. - Un petit garçon de six ans Entant perdut.— Che pett garcon de six anset demic, Cesar Dujardin, dont les parents habitent rue d'Anvers, cour Pollet, est dispara depuis mardi, à trois heures de l'après-midi. L'enfant est vêtu d'un pantalon noir et d'un veston gris : il porte des sabots aux pieds et est coiffé d'une casquette noire.

comme d'une cinquantaine d'années, Louis Rousseau, demeurant rue du Flocon, a fait une chute si malheureuse,lundi soir,sur la place Thiers,qu'il s'est fracturé une jambe.

Quelques personnages de marque ont tra-versé la ville venant de la frontière belge. Parmi ux, un sieur Lucien Nodot, employé de commerenx, un seur Lugien Notot, employe de commerce, né à Paris, et poursuivi par le parquet de St-Quentin pour soustraction frauduleuse, et un né-gociant de Sommieve (Gard), inculpé de bauque-route et d'abus de confiance.

Tous deux avaient été arrêtés à Bruxelles.

A dater du jeudi 14 courant, les bureaux du Consulat de la République Argentine seront transférés, 15, rue Neuve-de-Roubaix, Tourcoing. 12062

La Marlière. — Les préposés de douanes, Rostin Léon, et Jacquet Alphonse, se trouvant hier, vers cinq heures et demie du matin, de service au lieu dit la plaine Six, arrêtèrent un individa qui venait du côté de la frontière et qui était porteur d'un ballot de fraude. Il déclara se nommer Neteronne, Pierre 23 ans demeurant à Ronger 23 des des des la contrait de la mer Nettezonne, Pierre, 23 ans, demeurant à Rou-baix. La charge se composait de 1 kilog de tabac hà hè, 2 kilog. de prises et 21,900 allumettes en 84 boites. Nettezonne a été conduit à la gendar-

Linselles - Tentative de vol. - Dimanche binselies. — Interior de voi. — Dimanche soir, vers dix heures, on entendit tout à coup un bruit de vitres cassées, chez M. Lefebvre, au Blaton, M. Lefebvre fils sortit aussitôt et vit plusieurs individus qui prenaient la fuite; il se mit àleur poursuite, mais l'avance que les malfaiteurs avaient déjà ne lui permit pas de les atteindre. On reconnut qu'un des individus avait escaladé un mur et qu'il avait cassé deux curreaux à une fenêtre pour penetrer dans la maison. Une enquête est ouverte.

LILLE

Lundi soir, au moment où le train de Bèthune, argivant à Lille à huit heures 02 min., venaît de dépasser le mur d'enceinte, les voyagours éprou-vèrent tout à coup une brusque secousse par suite du déraillement de la locomotive.

La violence du choc fit que plusieurs personnes déjà levées pour descendre, furent projetées avec force contre les parois des wagons et contusionnées assez gravement. On nous cite quelques voyageurs chez qui les contusions recues déterminerant une incapacité de travail de plusieurs jours.

Vol supposé d'enfant. - Nous avons dernièrement annoncé, d'après les journaux de Paris, qu'un enfant de 11 ans, avait été trouvé grelottant de froid sur un talus de fortifications prè s de Cli-

chy. Cet enfaxta déclaré qu'il était de Lille et qu'il avait été volé par un saltimbanque. Sur cette dé-onciation, le saltimban que avait été arrêté.

L'enquéte a démontre que cette dénenciation était fausse. Le jeune Nalade (ainsi se nomme l'enfant) était employé chez M. Garin. boulanger, rue de Dunkerque, à Lille. Le 27 décembre, il annoçait à son patron qu'il allait voir son oncle, M. Trivailler, rentier, à Mons-en-Barceul.

Le gamin partit pour Paris avec une somme de 20 francs dans la poche. Deux jours après il était trouvé sur les fortifications par un gendarme et imaginant la fable que nous venons de raconter, M. Trivailler a demandé son rapatriement offrant de company de frait proportiés. de payer les frais nécessités.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande-Harmonie. — Cette société prépare pour lundi, 18 janvier, une soirée musicale qui sera donnée en son local, à huit heures du soir. Les membres honariers et leur families y sont invités. Nous publierons le programme dans quelques jours, Il ne sera pas envoyé des lettres d'invitation.

Le grandeoneert d'hiver aura lieu le lundi 22 février dans la salle du Grand-Théâtre. Nous croyons savoir que le conseil d'administration de la Grande-Harmonie espère obtenir pour cette fête musicale le concurs d'artistes d'une grande réputation, et dignés de la Musique Municipale de Roubaix et de ses membres honoraires.

Les Mélomanes Roubaisiens donneront une che, 24 janvier, à sept heures du soir,dans leur local, tue Pellart, 72,

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur en chef. Comptant sur votre obligeance habituelle, j'es-père que vous voudrez bien insèrer la réclamation suivante, faite dans le but de prévenir des acci-

Des entrepreneurs de pavage ont fait sur la Grand'Place une sorte de réclame dont je suis lois d'être l'adversaire. Mais ce qui me semble repréhensible, c'est de poser des carreaux d'un poli si parfait qu'en temps de verglas, c'est exces-sivement dangereux. J'ai été témoin, vendredi soir, de plusieurs clutes occasionnées de ce chef et dont l'une a contusionné assez grièvement une

pauvre vieille femme.

L'administration municipale fera droit, je l'es-

père, à cette trop légitime protestation en étudiant les moyens de prévenir ces accidents. Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, mes civilités empressées. Un de vos lecteurs.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 13 janvier

Présidence de M. PARENTY

Présidence de M. PARENTY
A l'audience de ce jour, est venu le procès en diffamation intenté par M. Gennevoise, ancien notaire à
Lille, contre les frères Devos, à propos d'un placard
diffamatoire distribué à Lille et à Roubaix et auquel
nous avons déja fait allusion.
M Pidart se présente au nom de M. Gennevoise et
pose des conclusions tendant à ce que les frères Devos
soient condamnées chacun à 1000 francs de dommages-intérèts et que l'insertion du jugement soit faite
dans 10 journaux de la région au choix du demandeur.

M. Brackers d'Hugo, défenseur des frères Devos oulève l'incompétence du tribunal; il demande le soulève l'incompétence du tribunal; il demande le renvoi de l'affaire aux prochaines assises, se basant sur ce qu'un notaire est, d'après la loi du 25 ventose, un II, qui régit encore la matière, un fonctionnair public; il demande en conséquence au tribunal de se déclarer incompétent. Le tribunal se retire pour en délibérer et, à sa ren

ntree, il prononce un jugement préparatoire d'après quel les notaires n'étant pas des fonctionnaires bilies et tous leurs actes privès étant justiciables es tribunaux correctionnels, il se déclare compétemt.
L'affaire est remise à quinzaine pour être plaidée à
fond. Mais nous apprenons que M'Brakers d'Hugo a
immédiatement interjeté appel sur la question de
compétence. Les plaidoiries et le jugement sur le
fond seront donc remises à une audience ultérieure.

Conseil de guerre, séant à Lille

Seance du 11 janvier 1886 Le conseil de guerre du ler corps d'armée a statu-

sur les affaires suivantes : Edouard Pasquier, soldat de 1re classe au 84e de igne, vol au préjudice d'un militaire. Un an de prin. Charles Dumont, soldat de 2e classe au 1er de ligne

Charles Dumont, sonat de 2e classes au l'er de ligne désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets. Trois ans de travaux publics.

Antoine Verhamme, soldat réserviste au 43e de ligne, désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets. Acquitté.

André Picard, de canomier servant au ler batæillon d'artillerie de forteresse, désertion à l'intérieur en tempe de paix, avec emport d'effets. Trois ans de prison.

rison. Louis Prévost, soldat de 2e classe au 1er-de ligne, ésertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de

Jules Dhervilly, soldat réserviste de la classe de 1875, du recrutement de Saint-Quentin, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de

paix. Six jours de prison.
Charles Réant, soldat réserviste de la classe de 1876, du recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. Un

NORD

Les députés du Nord. — Hier, à la Chambre, a eu lieu le tirage au sort des bureaux. Voici le résultat du tirage en ce qui concerne les députés

du Nord: 1er bureau: MM. Bergerot, Bottiaux, Legrand (de Lecelles), Le Roy, Plichon.
2e. — MM. Lefèvre-Pontalis, Le Gavrian, des

Rotours. 4e. - M. Déjardin-Verkinder.

5e. — M. de Martimprez.
7e. — M.M. le général de Frescheville, Renard,
Thellier de Poncheville. 8e. - MM. Baucarne-Leroux, Brame, Auguste

9e - M Jonales

10e. — M. Delelis. 11e. — MM. Maurice et Morel.

Les vicariats supprimés. - Nous avons annonce la décision par laquelle M. le ministre des cultes supprimait 75 vicariats du département du Nord: 46 dans des communes ayant plus de 5,000 habitants, 28 dans les communes où l'autorité diocésaine a laissé pendant plus de cinq ans les rostes incurprise

postes inoccupés. Voici la liste de ces vicariats supprimés : Pour la première catégorie, ce sont: Lille (cinq cicariats), La Madeleine (deux), Haubourdin deux), Croix (deux), Houplines (deux), Roncq deux), (deux), Marcq-en-Barceul (deux , Le Cateau, Cau dry, Solesmes, Haumont (deux), Fourmies, Wi-guelies, Sin-le-Noble, Aniche (deux), Somain (deux), Fresnes (deux), Vieux-Condé (deux), Anzin (deux), Valenciennes, Rosendael, Gravelines (deux).

Dans la deuxième catégodie ce sont : Lomme, Santes, Annapes, Baisieux, Lambersart, Bombecques, Killem, Houdeghem, Neuf Berquin, Boschepe, Godewaersvelde, Winezeele, Troisvilles, Neuvilly, Crèvecœur, Marcoing, Saulzoir, Saint-Python, Etrœungt, Le Queshoy, Fliros, Landas, Orchies, Nomain, Bruille-St-Amand, Raismes, Traits-Cat. James Mivin. Dans la deuxième catégorie ce sont : Lomme Trith-St-Leger, Herin.

Comines. - Un terrible incendie a détruit, Comines. — Un verrible incendie a detruit, pendant la nuit de lundi à mardi, la fàbrique de jouets de M. Mertz. Le feu s'est déclaré vers une heure et demie dans l'un des magasins, pendant une absence de M. Mertz; au premier signal, les pompiers de Comines (Belgique) et ceux de Comines (France) arrivèrent sur le lieu du sinistre, mais les flarames s'étaient propagées avec une telle rapidité que tous les efforts durent se boruar à préserver les bâtiments voisins.

ses pas sur la neige durcie. On les a suivis jusqu'à

Douai. - Un mariage. - On lit dans la Doual. — Un mariage. — On lit dans la Cazette de Douai: a Hier a été célèbré à la cathèdrale de Cambrai, le mariage de M. Raoul des Rotours avec Mile Marthe d'Haubersart. Mgr l'archevèque a donné lui-même la bénédiction nuptiale aux jeunes époux. Une assemblée nombreuse était venue apporter un témoignage de sympathie aux deux familles, qui jouissent toutes deux dans notre contrée d'une considération noblement acquise. noblement acquise.

noblement acquise.

">Les jeunes époux trouveront dans leurs familles des souvenirs et des exemples qui s'imposent. On sait les services rendus à l'agriculture, à l'industrie par M. des Rotours : le premier étu du Nord s'est montré partout et toujours sur la brèche pour défendre les intèrêts moraux et matériels de notre pays. Mme des Rotours a su conquérir par une charité qui se renouvelle toujours saus s'épuiser james l'affection de tous dans le rous grélaise. jamais, l'affection de tous dans le pays qu'elle habite

»La famille d'Haubersart, fort connue à Douai, sait, elle aussi, allier à la noblesse des sentiments une générosité inépuisable. Mme la baronne d'Hauersarta voulu associer à sa joie ceux qui souffrent, l'our fêter le mariage de sa petite-fille, elle a fait distribuer des secours à 300 familles pauvres de Cambrai, par l'intermédiaire des sœurs de cha-

»L'arrondissement de Douai n'a pas oublié que M. le baron des Rotours est né à Aniches; c'est donc pour nous un compatriote, qui du reste en est tione pour nous un comparticle, qui au reste enesciter, puisqu'il disait naguère aux onviers rèunis:

« Je n'ai jamais oublié que je suis né à Auiches,
» que c'est sur les bancs de votre école que j'ai
» appris le cathéchisme, ce livre qui nous enseigne
» à tous la grande loi du travail. »

» à tous la grande loi du travail. »

Nous voulons donc, au nom des nombreux amis
que la famille des Rotours possède dans notre arrondissement, saluer ce jeune ménage né de quelques heures sous la bénédiction d'un saint Archevèque. Nous savons qu'ils continueront ces grandes et belles traditions de la famille chrètienne.

Nous savons enfin que M. Bandles Rotours digne. Nous savons enfin que M. Raouldes Rotours, digne fils d'un père toujours dévoué pour la cause du bien, saura, lui aussi, combattre vaillamment pour la meilleure des causes, celle de la France.»

Valenciennes. - Un de nos artistes valenciennois, M. Jules Gellé, peintre et sculpteur tout à la fois, est décédé à Paris dans les premiers jours de cette année. Son corps a été ramené à Anzin le lundi 12 de ce mois.

Fourmies. — Une grave affaire de mœurs vient de jeter l'émoi parmi la population. Les époux Tourneux cabaretiers, originaires de Neuve-Maison, (Aisne), ont été arrêtes dimanche par la erie sous l'inculpation d'excitation de neures à la débauche.

Dunkerque. — Un bolide. — Dans la nuit d'hier, vers 2 h. 114, un brillant météore a paru au nord-ouest de Dunkerque et a été visible à l'horizon pendant plusieurs secondes ; la traînée s'est produite du Nord vers l'Ouest. Ce bolide a dû er à la mer à quelques lieues de notre

PAS-DE-CALAIS

Calais. - Incendie. - Nouveaux détails. es magasins de la manutention ont une longueur le 35 mètres sur 23 de largeur ; ils ont été cons-

de 35 metres sur 23 de largeur ; ils ont été cons-truits en 1828, Ces magasins étaient remplis de boite de conserves et de biscuits. Il ne reste plus que des débris de murailles. Les habitations voisines n'ont point souffert. Les pertes sont évaluées à soixante dix mille francs.

Dès le début de l'incendie, le commissaire cenral avait téléphoné à la compagnie des eaux ; celle-ci augmentait immédiatement la pression des conduites et les pompiers pouvaient préserver es maisons voisines et les wagons de fourrage qui

se trouvaient dans la gare, Comme dans chaque incendie, c'est la mauvaise organisation de la Compagnie des eaux qui est Il y a plus d'un an, le conseil municipal avait Thy a plus tu an, it ownset interpret articlame de la Compagnie des eaux la construction d'un réservoir au sud de l'Esplanade. La Compagnie avait décido cette construction, à condition que le génie militaire lui concéderait gratuitement le terrain nécessaire, d'une valeur de 5,000 de la construction de construction de construction de la construction de constructio

francs ; l'Etat refusa. L'incendie de dimanche vient

e montrer la nécessité de ce réservoir et la mau-

raise volonté du génie coûtera à l'Etat une somme le 200,000 francs pour la reconstruction de la ma-

BELGIQUE Bruxelles. - On écrit que l'élat de M. Malou, paralysé d'un cété, est tel que l'ancien ministre ne pourra plus venir à la Chambre.

Gand. - Le tribunal correctionnel, dans son audience de mardi, s'est de nouveau occupé des poursuites intentées contre douze manifestants pour avoir, pendant la grè ve, porté atteinte à la liberté du travail, en injuriant ou en menaçant les ouvriers qui avaient re lusé de participer à la grève. Le tribunal s'est montr à indulgent. L'a pronon-

Deux prévenus, qui avaient déjà subi des con-damnations, ont été condamnés de 15 a 8 jours. Qua tre prévenus ont été acquittés. qua tre prevenus ont éténequittés. M. Janssen de Bisthove, substitut du procureur général, a'. ait, du reste, demandé l'indulgence du tribup', a pour les prévenus, parce que toutes les difficultés entre patrons et ouvriers sont aplanies.

ce des peines variant de 30 à 50 fr. d'amende

RTAT-CIVIL. - Roubair. - Déclarations de NA SSANCES du 12 janvier. — Paul Delplancke, rue Bernard, 110. — Flore Ferraille. rue Fourcroy. — Prul Delplancke, rue Bernard, 110. — Gilbert Bran-Magenta, 6. — Arthur Desmarets, rue de Mouveaux. — Justin Ruffelt, rue Jules Deregnaucourt. — Berthe Excoffier, rue des Fossés. — Albertine Lambrecq. rue Lacroix. — Louis Demeyer, rue de la Limite. — Raymonde Milliez. rue Solfèrino. 47. — Décis du 19 jauvier. — Auguste Deschryver, 3 mois, rue des Anges, 103. — Louiso Deschryver, 1 an, rue des Anges, 103. — Eugénie Tiberghien, 41 ans, ménagère, rue Grétry, 48. — Detemmerman, présenté sans vie, rue Sto-Elisabeth, 12. — Albert Fièvet, 1 an, rue Vallon, 11. — Jean Vienne, 31 ans, raitacheur, rue de Magenta, 8. — Julia Laurent, 2 mois, rue Jean-Bart. — Viger, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Burghgra eve, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Magenta, 6. - Arthur Desmarets, rue de Mouveaux

Tours soing. - Déclarations de Maissances du le suvier. - Jules Cornart, rue de la Malcence. -Vanrurabeke, rue du Brun-Pain. — Noémie Declercq, rue de la Cloche. — Henri Vanmalleghem, rue Neuverue de la Cloche.—Henri Vanmaliegnem, rue Aeuvede-Reubaix.— Marguerite Delporte, au Blanc-Seau.— Charles Mestdogh, rue de Gand.— Dicus du l2 junvier.—Pierre Eonte, 22 ans 7 mois, tisserand, boulevard Gambetta.— Joséphine Rosso, 46 ans 11 mois, suns profession. Hôpital-Civil.— Emile Ladsous, 21 ans 5 mois, colporteur, Hôpital-Civil.— Mathilde Desmettre, 63 ans 10 mois, sans profession, rue Haute.

Convois funèbres & Obits

server les bâtiments voisins.

Les pertes, consistant principalement en jouets, mercerie, parapluies, etc., sont considérables; il y a assurance. On dit que les dégats s'élèveraient à 50 ou 60,000 francs.

Armentières.— La Gazette d'Armentières | lit qu'on a relevé, dans les environs du cimetière d'Armentières, la trace du passage de deux s'angliers, dont l'un très gros, d'après les vestiges de